



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 50361

Texte de la question

M Gilbert Le Bris attire l'attention de M le ministre delegue a la communication sur les bulletins de meteorologie marine de Radio France. Il l'informe que ces bulletins ne sont plus diffuses que sur les ondes moyennes. L'arret de la diffusion sur les grandes ondes est prejudiciable a la securite des marins pecheurs. Cette decision prise sans concertation avec les marins pecheurs et leurs organisations va a l'encontre de la mission de service public de Radio France. Aussi il lui demande quelles mesures peuvent etre envisagees pour retablir la diffusion des bulletins de meteorologie marine de Radio France sur les grandes ondes et ainsi permettre le maintien d'une securite pour les marins pecheurs.

Texte de la réponse

Reponse. - En application de l'article 22 du cahier des charges de Radio France, la « societe programme et fait diffuser, a des heures et sur des frequences appropriees, les informations meteorologiques destinees aux gens de mer ». A cet effet, Radio France diffusait sur France Inter, en ondes longues, le bulletin Inter-service mer du matin. Au debut du mois de septembre 1991, ces emissions ont ete transferees sur les ondes moyennes. Cependant, ces changements ont suscite l'emotion des destinataires de ces messages qui estiment que les nouvelles conditions d'emission ne garantiraient plus de maniere aussi efficace qu' auparavant la securite des plaisanciers et des gens de mer. En consequence, un examen de la situation est en cours, en concertation avec les representants des usagers et des autres administrations concernees (ministere de l'equipement, du logement, des transports et de l'espace, secretariat d'Etat a la mer) afin de determiner les conditions de diffusion les plus appropriees.

Données clés

Auteur : [M. Le Bris Gilbert](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50361

Rubrique : Radio

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 1991, page 4742